

**Information importante relative à un appel à projet lancé sur le territoire de la Métropole,
par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes
âgées de 60 ans et plus**

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour notre société. La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a fait de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées un objectif majeur. Elle a mis en place une nouvelle instance, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, destinée à développer une action coordonnée autour de la prévention.

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, un appel à projet est lancé sur le territoire de la Métropole. Il vise à encourager la réalisation de projets en donnant l'opportunité à de multiples acteurs de mettre en œuvre des actions permettant de favoriser le bien vieillir et la santé des personnes âgées de 60 ans et plus, de renforcer pour ces personnes le lien social et de favoriser l'accès aux droits.

L'appel à projet est publié sur le site internet de la Métropole de Lyon (www.grandlyon.com) et sur les sites des différents membres de la Conférence.

Un concours financier, par le biais de subventions, sera apporté à des porteurs de projets. Celui-ci étant conditionné à l'effectivité des actions, les actions doivent être présentées pour l'année en cours, et les projets réalisés au 31 décembre 2017.

Compte tenu des règles de mobilisation des fonds, les délais de réponse sont contraints, et la date limite de réponse à l'appel à projet est fixée au 27 février 2017.

Carole DAMY, la chargée de mission de la Conférence des Financeurs, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 04 26 83 85 70. Vos questions peuvent également être adressées par écrit via la boîte mail conferencedesfinanceurs@grandlyon.com.

La Conférence des Financeurs